



Retrait d'enfant par le papa

Par **Shtrolles**, le **11/04/2016 à 13:33**

Bonjour le cousin de mon mari a eu deux enfants avec sont ex compagne elle a tout fait pour arranger les choses pour que le papa puisse voir ces enfants quand il le souhaitai et pouvoir également leurs parler au tel mais voilà que monsieur est aller voir ces enfants à pris sont fils pour la journée et à la fin de la journée lui à envoyer un message en lui signifiant qu'il ne ramènerai pas le petit que c'était une mere indigne sur ce il est remonter en région parisienne le petit était scolarisé il n'y a pas eu encore de jugement la maman était en train de faire le nécessaire avec son avocate le petit n'a même pas de vêtement de rechange pas de carnet de santé niveau livret de famille pas doudou non plus pour dormir la mere a été faire un signalement à la gendarmerie il veut sois disant l'inscrire à l'école mais il n'a aucun papier pour le faire que peut faire la maman qui est dans tous ces états merci

Par **jos38**, le **11/04/2016 à 16:28**

bonjour. et qu'ont dit les gendarmes?

Par **cocotte1003**, le **11/04/2016 à 19:31**

Bonjour, le problème s'est que le père a autant de droit que l'amère de garder l'enfant. Si l'enfant est d'âge scolaire, vous pouvez rappeler à la directrice de son école actuelle qu'elle doit obtenir l'autorisation des deux parents pour radier l'enfant de son école, sans certificat le père ne pourra l'inscrire dans une nouvelle école. Voyez avec l'avocat pour obtenir un référé au tribunal pour prendre une décision au plus vite, cordialement

Par **Shtrolles**, le **17/04/2016** à **15:19**

Bonjour tout c'est arranger Mr a enfin consentit a rendre l'enfant si elle venait le récupérer sous 48h elle a fait l'aller retour Bretagne mais c'est pas grave le principal c'est quelle est recuperer sont loulou et sont avocat demande un referer aupres du juge pour attribuer la garde